

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 juillet 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVIERES

Séance du 04/07/2024
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents :

L'an deux mille vingt-quatre et le 6 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean Franck VIOUJAS Maire.

Date de convocation 28/06/2024

Présents : **VIOUJAS** Jean Franck, **GRANGERAY** Patrice, **ARNAUD** Richard, **CLEMENT** Gérard, **REY** Daniel, **FAURE BRAC** Marc, **MAILLET** Charles,

Absent : **LIONNET** Catherine, **COLOMB** Raymond, **BLANCHARD** Marc, **FAURE** Honorine.

Pouvoirs : **COLOMB** Raymond à **Rey** Daniel, **BLANCHARD** Marc à **MAILLET** Charles.

Secrétaire de séance : **MAILLET** Charles

Préambule

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 juin 2024 ;**
- **Liste des décisions du maire et arrêtés pris depuis le dernier conseil municipal ;**
- **La délibération 2024-053 est ajoutée à l'ordre du jour : Cession de parcelle- AB 487 – Annule et remplace la délibération 2024-044 du 06 juin 2024.**

Ordre du jour

2024-050 : DM 3 M57 Régularisation écriture comptable – Prêts relais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une régularisation des écritures comptables concernant le prêt relais de la maison communale afin de pouvoir solder le prêt et l'encaissement des subventions.

Aussi Mr le Maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-13461-201510 : REFECTION ECOLE MAISON COMMUNALE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
D-1641-201510 : REFECTION ECOLE MAISON COMMUNALE	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 19 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	100 000.00 €
Total Général		100 000.00 €		100 000.00 €

Les membres du Conseil Municipal présents, après en avoir délibéré,

Par : 9 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**

Approuve la décision modificative

Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

2024-051 : Choix des entreprises concernant les travaux de réfection de la route des Fonts.

Monsieur le Maire rappelle que les consultations pour les travaux de réfection de la route des Fonts ont eu lieu, la CAO a établi un rapport d'analyse des offres.

3 entreprises avaient répondu à l'annonce, le rapport d'analyse des offres se base sur trois critères : la valeur technique des prestations, le prix des prestations et le délai d'exécution.

L'entreprise retenue est :

La routière du midi avec une offre d'un montant de 100 704.20 euros HT soit 120 845.04 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal présents, après en avoir délibéré,

Par : 9 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**

DECIDE : De retenir l'entreprise La Routière du midi pour un montant de 100 704.20 € HT

DEMANDE : à Monsieur le Maire de contacter l'entreprises retenue et d'informer les entreprises non retenues.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec cette dernière.

2024-052 : DM 4 M57 – Création d'une opération - Travaux de réfection de la route des Fonts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'inscrire au budget l'opération de réfection de la route des Fonts.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1323-202403 : Refection route des Fonts	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 422.52 €
R-13251-202403 : Refection route des Fonts	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 084.50 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	72 507.02 €
D-2113-202202 : PARKING DE L'ALP	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-202301 : Aménagement espace multi sports	23 492.98 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-202206 : PLUVIAL LE LAUS PHASE 2	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	48 492.98 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-202403 : Refection route des Fonts	0.00 €	121 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	121 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	48 492.98 €	121 000.00 €	0.00 €	72 507.02 €
Total Général		72 507.02 €		72 507.02 €

Les membres du Conseil Municipal présents, après en avoir délibéré,

Par : 9 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**

Approuve la décision modificative.

Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

2024-053 : Choix des du maitre d'œuvre pour les travaux de la chapelle du Bourget.

Monsieur le Maire rappelle le rapport l'étude de sauvegarde de la chapelle du Bourget établie par Monsieur Garin Sylvestre.

Un maître d'œuvre doit être choisi pour la mission de maitrise d'œuvre de la chapelle du Bourget. Monsieur GARIN étant architecte du patrimoine et ayant accompli l'étude préliminaire, Monsieur le Maire propose que Monsieur Garin accomplisse la mission de maitrise d'œuvre. Sa proposition s'élève à un montant de 29 301.20 euros HT.

Les membres du Conseil Municipal présents, après en avoir délibéré,

Par : 9 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**

DECIDE : De retenir Mr GARIN Sylvestre, architecte du patrimoine pour la réalisation de la mission de maitrise d'œuvre concernant la chapelle du Bourget pour un montant de 29 301.20 euros HT

AUTORISE : Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires prévues au budget au titre de l'opération et à signer l'acte d'engagement avec ce dernier.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite par Mme Lacasse Véronique pour l'acquisition de la parcelle AB 487, d'une superficie de 28 m².

Mme Lacasse a cédé sa propriété et la vente se fera donc aux nouveaux acquéreurs :

Monsieur Hervé Bruno Marie DE LÉPINAU, et Madame Marie-Amélie Clotilde Madeleine DE FAUTEREAU-VASSEL,

Madame Philippine Marie Laëtitia DE LÉPINAU,

Monsieur Martin Marie Joseph DE LÉPINAU, époux de Madame Coline Hélène AVICE,

Madame Gabrielle Marie-Antoinette DE LÉPINAU,

Monsieur Vincent Joseph Marie DE LÉPINAU

Madame Pauline Marie Joséphine DE LÉPINAU

Monsieur Raphaël Joseph Marie Etienne DE LÉPINAU

Il est rappelé que cette parcelle appartenait initialement au domaine communal public et qu'elle a été déclassée et intégrée au domaine communal privé suite à la délibération 2023-065 du 28 septembre 2023.

La parcelle AB 487 est proposée à la vente au prix de 60 € par m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par : 9 voix **POUR**,
 0 voix **CONTRE**,
 0 **ABSTENTION**.

Valide la vente de la parcelle AB 487, d'une superficie de 28 m², à Monsieur Hervé Bruno Marie DE LÉPINAU, et Madame Marie-Amélie Clotilde Madeleine DE FAUTEREAU-VASSEL, Madame Philippine Marie Laëtitia DE LÉPINAU, Monsieur Martin Marie Joseph DE LÉPINAU, époux de Madame Coline Hélène AVICE, Madame Gabrielle Marie-Antoinette DE LÉPINAU, Monsieur Vincent Joseph Marie DE LÉPINAU, Madame Pauline Marie Joséphine DE LÉPINAU Monsieur Raphaël Joseph Marie Etienne DE LÉPINAU ; au prix de 60 € par m², soit un montant total de 1 680 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Dit que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

Dit que cette déclaration annule et remplace la délibération 2024-044.

Divers :

- Le maire fait lecture au conseil de la demande d'un particulier pour un projet de création d'un refuge au lieu-dit les Frâches. Ce refuge de 39 lits serait ouvert en saison hivernale de début janvier à début avril et en saison estivale de début juin à fin septembre. La ruine communale de la bergerie des Frâches serait mise à disposition sous forme d'un bail emphytéotique de 80 ans en échange d'un loyer symbolique.
Après discussion, l'ensemble du conseil municipal ne souhaitant pas augmenter la sur fréquentation de la vallée des Fonts, avec de nouvelles difficultés de circulation et de stationnement, il est décidé de ne pas répondre favorablement à cette demande ;

- Les travaux de réfection, suite aux intempéries du 1^{er} décembre 2023, de la route forestière du Blétonnet seront entrepris mi-juillet ;
- La chaudière du foyer de ski de fond et du garage communal est devenue irréparable, elle devra être remplacée avant l'hiver. Des devis ont été demandés pour cet investissement non programmé relativement lourd (10 à 15 K€) ;
- Le permis d'aménager concernant la création d'un espace ludique et sportif sera déposé prochainement pour instruction. La première tranche de travaux programmée pour 2025 concernera le terrain multisports, le terrain de pétanque et un espace de détente. En option, en fonction du budget, l'aménagement du parvis de l'église Saint François pourrait être aussi réalisé. A plus long terme, la création d'un parcours VTT en terre battue pour les juniors pourra être envisagé.

Fin de séance : 21 heures 45

Le Maire
Jean-Franck VIOUJAS



Le secrétaire
Charles MAILLET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

